

Introduction

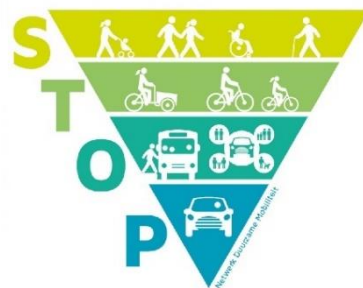
La troisième et dernière phase du Plan interCommunal de Mobilité de Gerpinnes - document de planification et d’orientation pour la mobilité de demain - est finalisée.

La Commune de Gerpinnes, en association avec la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes, la Région wallonne, et ses partenaires locaux, souhaite améliorer les conditions de déplacement et la sécurité de l’ensemble des habitants et visiteurs de la commune, tout en encourageant l’usage des modes de transport durables.

Qu’est-ce que le plan d’actions ?

La phase 3 du PiCM définit les **actions concrètes** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en phase 2. Chaque intervention y est décrite en identifiant les objectifs, les acteurs concernés, le degré de priorité et la temporalité.

Les propositions de la phase 3 résultent également des réflexions émises pendant des réunions de travail du Comité Technique regroupant des représentants de divers organismes (Communes de Gerpinnes et Ham-sur-Heure-Nalinnes, le PMCM-Charleroi, SPW-MI, TEC, Zone de Police, Atingo, GRACQ, Tous-à-Pied, ...).



Le PiCM et vous

La population est cordialement invitée à prendre connaissance des propositions et à émettre ses avis dans le cadre de l’enquête publique qui se déroulera à partir du 27-03-2023.

Une séance d’information est organisée afin de présenter les mesures envisagées par le PCM. Elle se déroulera le 12-04-2023 dès 19 heures à la salle communale de Gerpinnes-centre, place des Combattants.

Qu’allez-vous trouver dans le plan d’actions ?

Sur base des observations et remarques collectées ainsi que des analyses effectuées, le Collège Communal a identifié les objectifs devant faire l’objet d’une traduction concrète au sein du plan d’actions. Celui-ci regroupe :

- **Des propositions de développement et d’amélioration des différents réseaux de déplacement (piétons, cyclables, en voiture, etc.) ;**
- **Des actions concrètes, telles que la gestion du stationnement, le réaménagement de voiries ou de carrefours ;**
- **Des mesures relatives à la gestion de la mobilité sur le territoire telles qu’une nouvelle hiérarchie du réseau viaire accompagnée d’une signalisation claire et de limitations de vitesse ;**
- **Des mesures de sensibilisation et information sur les nouvelles manières de se déplacer – intermodalité.**

Ce plan n’est pas un aboutissement, mais plutôt le point de départ d’une dynamique permanente d’organisation et d’évaluation de la politique à suivre en matière de déplacements.

Le PiCM est un document d’orientation stratégique. Dès lors, le plan d’actions n’est pas contraignant. Il constitue une **feuille de route** fournissant une vue d’ensemble concernant l’évolution désirée de la mobilité et des déplacements au sein de la commune pour les 10-12 ans à venir.

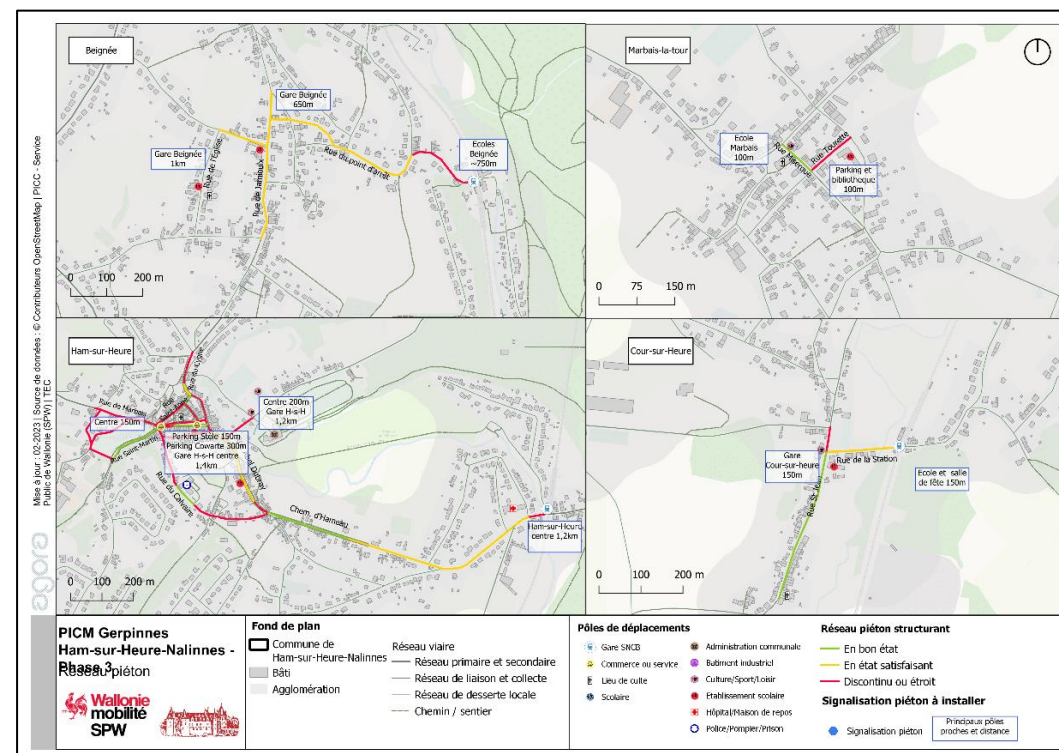
Les aménagements proposés devront encore être affinés, discutés avec les riverains ainsi qu’avec d’autres acteurs locaux.

Le PiCM est l’occasion d’optimiser les déplacements de tout un chacun sur le territoire de Gerpinnes et de favoriser un usage équilibré de tous les modes de déplacement en essayant de valoriser les alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, vélo, marche).

PROMOUVOIR LES MODES ACTIFS EN ALTERNATIVE A LA VOITURE

En faveur des piétons

- ✗ Création d’une signalétique piétonne pour relier les pôles majeurs aux réseaux cyclables et piétons ;
- ✗ Marquer précisément, la limite entre espace public et privé pour assurer les cheminements piétons sécurisés ;
- ✗ Garantir l’accessibilité aux PMR avec des dispositifs de guidance ;
- ✗ Renforcer l’accessibilité des PMR sur l’ensemble des trottoirs ;
- ✗ Relier les cheminements piétons aux arrêts de transport en commun et au RAVeL ;
- ✗ Développer des voiries favorisant la circulation piétonne dans les zones résidentielles ;
- ✗ Mettre en place un réseau de voiries à 30 km/h aux abords des écoles et des zones résidentielles ;
- ✗ Le PCM se propose de créer des aménagements de façade à façade pour partager l’espace public ou le piéton est prioritaire ;
- ✗ Motiver les habitants à stationner aux bons endroits et parcourir les 100-200 derniers mètres à pied ;
- ✗ Améliorer le cadre de vie pour valoriser la marche à pied ;
- ✗ Motiver les familles à se rendre à pied à l’école pour les courtes distances et sécuriser ces cheminements.



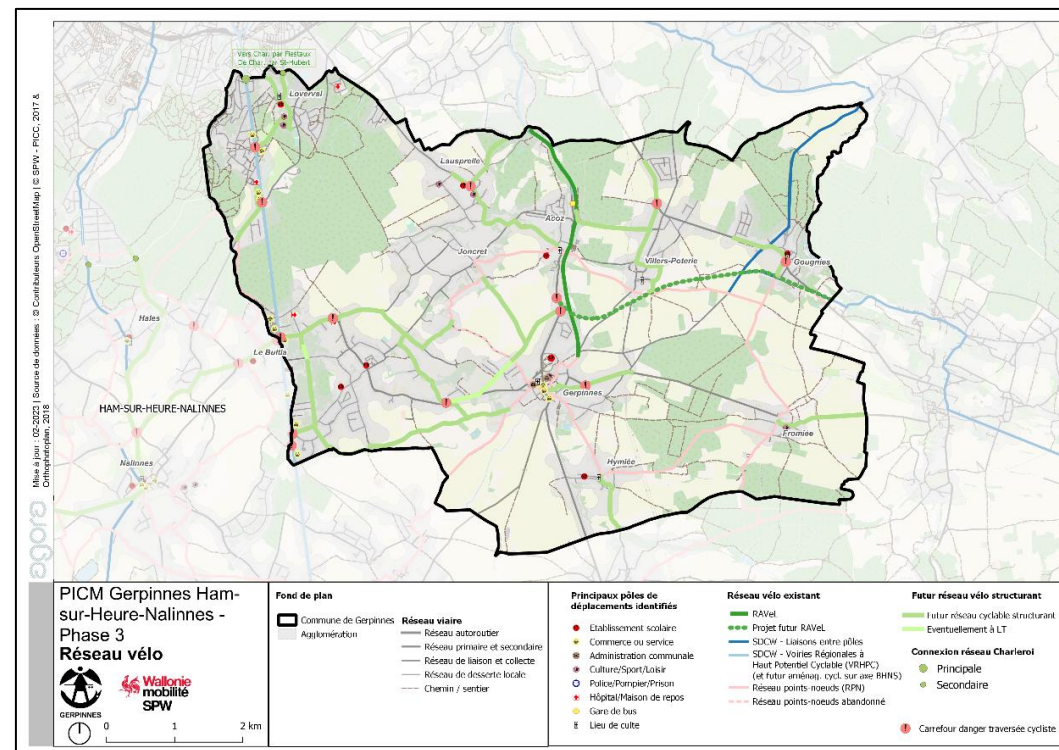
En faveur des cyclistes

- ✗ Aménager les différentes liaisons entre les différents réseaux raccordant les différentes communes – assurer un réseau continu;
- ✗ Créer du stationnement vélo (box à vélo, arceau de forme « U ») aux pôles importants ;
- ✗ Favoriser les déplacements cyclables intra communaux avec la réduction de vitesse des voitures pour assurer la mixité des modes de déplacement ;
- ✗ Renforcement des voies cyclables à destination des arrêts BHNS ;
- ✗ Développer des actions de sensibilisation et de promotion du vélo auprès du grand public, des écoles, du monde culturel et de loisirs ;
- ✗ Mise en place de vélobus scolaires ainsi que des formations de sensibilisation pour les élèves de la commune.

OPTIMISER L’OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Concernant les bus

- ✗ Améliorer l’équipement des arrêts de bus suivant les recommandations du guide pratique des TEC (abris-bus, rampe d’accès...).
- ✗ Favoriser l’accessibilité au BHNS pour l’ensemble de la population à travers des aménagements cyclables ;
- ✗ Promouvoir les transports en commun pour favoriser l’intermodalité et mettre en place un ou des Mobipôles/Mobipoints ;
- ✗ Améliorer la jonction entre les lignes TEC lors des correspondances pour améliorer l’attractivité du réseau pour les habitants de Gerpines ;

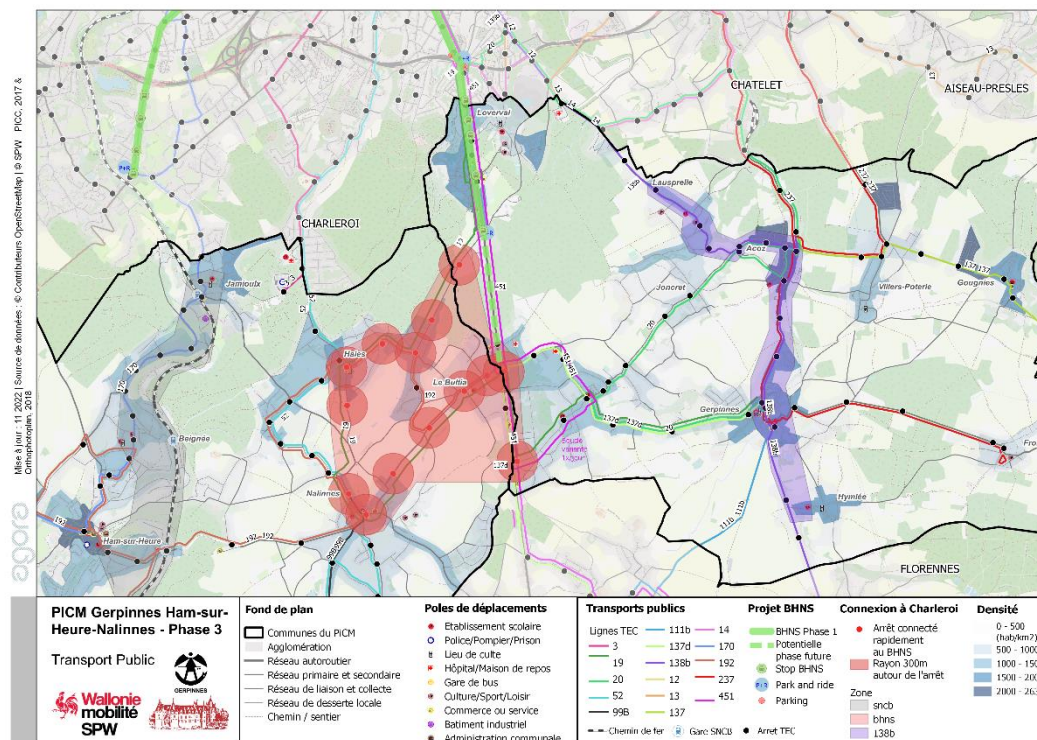


Gérer le trafic routier

- ✗ Etablir des aménagements spécifiques et de la signalisation routière à des endroits clés afin d’apporter des zones apaisées et des vitesses réduites, augmentant ainsi la convivialité pour les habitants et les visiteurs ;
- ✗ Ré actualiser la signalétique aux abords des axes routiers majeurs pour permettre une meilleure compréhension du territoire ;
- ✗ Moduler le trafic de transit et le trafic lié à la dépose et reprise scolaire ;
- ✗ Améliorer la publicité du.es Mobipôles pour favoriser l’usage des transports en commun et en évaluer l’évolution ;
- ✗ Collaborer avec la future centrale de mobilité de Charleroi Métropole pour bénéficier des synergies intercommunales et la modalité à une échelle d’une métropole.

Services de mobilité – offre et demande

- ✗ Assurer la mobilité générée par les futurs projets immobiliers ;
- ✗ Concevoir des poches de co-voiturage desservis par transport en commun ;
- ✗ Organiser des événements, promotionner les modes actifs et encourager les écoles à faire changer les comportements.



Gérer le stationnement pour une meilleure qualité de l’espace public

- ✗ Mise en place de mesures dissuasives (poteaux, rehaussement de bordures etc.) pour éviter des stationnements gênants ;
- ✗ Visibilisation des places de stationnement y compris dans les espaces partagés pour un meilleur partage de l’espace public – mesures pour faire respecter le stationnement tel que défini (verbalisation).

Maitriser le trafic de marchandises

- ✗ Dissuader les chauffeurs en transit sur un réseau inapproprié (signalisation - aménagements dissuasifs- verbalisation) ;
- ✗ Canaliser le trafic marchandises sur les voies de transit adaptées en concertation avec les communes limitrophes et le gestionnaire des voiries régionales.

Réduire l’usage de la voiture dans la mobilité scolaire

- ✗ Améliorer l’accessibilité pour les modes actifs aux abords des écoles (trottoirs sécurisés de 1,5m dans un rayon de 1km minimum) ;
- ✗ Aux abords des écoles, rehausser les bordures pour dissuader les automobilistes de stationner sur les trottoirs ;
- ✗ Motiver les équipes éducatives à forcer les changements de comportements en matière de mobilité.

